Vienne & Gartempe

Communauté de communes

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

planed Planification et Développement

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Tome 5 :

Indicateurs de suivi

Version pour approbation du 10 octobre 2024

www.vienneetgartempe.fr

Le cadre législatif et réglementaire 3

Article R151-4 3

Article L153-27 3

Article L153-28 3

Article L153-29 3

La definition des indicateurs 4

Les indicateurs généraux 5

Les indicateurs d'efficacité 6

L'évaluation au titre de l'environnement 7

LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le PLUi fixe des indicateurs de suivi qui vont permettre d'évaluer la progression des objectifs fixés.

ARTICLE R151-4

"Le rapport de présentation identifie les indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévue à l'article L. 153-29."

ARTICLE L153-27

Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports. L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code. L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

ARTICLE L153-28

Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat, la durée de neuf ans mentionnée à l'article L. 153-27 est ramenée à six ans et l'évaluation porte également sur les résultats de l'application de ce plan au regard des objectifs prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation. L'autorité administrative compétente de l'État peut, après la délibération prévue au deuxième alinéa de l'article L. 153-27, demander les modifications qu'elle estime nécessaire d'apporter au plan lorsque ce dernier ne répond pas aux objectifs définis à l'article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation. Dans un délai d'un mois, l'établissement public de coopération intercommunale fait connaître à l'autorité administrative compétente de l'État s'il entend procéder aux modifications. A défaut d'accord ou à défaut d'une délibération approuvant les modifications demandées dans un délai d'un an à compter de la demande de modifications, l'autorité administrative compétente de l'État engage la mise en compatibilité du plan.

ARTICLE L153-29

Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale réalise, trois ans au plus tard à compter de la délibération portant approbation ou révision de ce plan, un bilan de l'application des dispositions de ce plan relatives à l'habitat au regard des objectifs prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation. Ce bilan est transmis à l'autorité administrative compétente de l'État. Il est organisé tous les trois ans dès lors que le plan n'a pas été mis en révision.

LA DEFINITION DES INDICATEURS

Les indicateurs doivent permettre de suivre, de façon régulière et homogène, les effets du PLUi et des mesures préconisées.

Il existe deux types d'indicateurs. Les **indicateurs généraux**, qui permettent d'exprimer des changements dans l'environnement et le contexte territorial. Les **indicateurs d'efficacité**, qui permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des orientations du PLUi et de suivre l'efficacité des éventuelles mesures de réduction et de compensation. Pour un suivi correct du PLUi, il est important de prévoir les deux types d'indicateurs.

Les indicateurs ont plusieurs rôles :

- vérifier que les effets du PLUi sont conformes aux prévisions faites lors de l'élaboration de celui-ci ;
- identifier les éventuels impacts négatifs imprévus de la mise en œuvre du PLUi ;
- suivre la mise en place des mesures de réduction et de compensation et s'assurer de leur efficacité.

Le nombre d'indicateurs est réduit afin de permettre un suivi simple au travers de données facilement mobilisables.

Ils renseignent davantage par leur évolution et comparaison que par leur valeur absolue c'est pourquoi les données à partir desquelles ils sont calculés sont produites régulièrement.

La définition d'un référentiel permet de définir la trame des indicateurs.

Ce référentiel précis et simple tout en permettant une bonne évaluation du PLUi et de sa mise en œuvre qui est une déclinaison directe du PADD.

Les enjeux et les orientations sont décomposés en cibles et critères d'évaluation, facilement identifiables pour caractériser l'orientation stratégique et l'évaluer. Ainsi pour une même orientation stratégique, sont définis (en fonction de la donnée disponible) :

- La cible (ou variable) qui permet de définir le levier d'actions à mettre œuvre pour évaluer l'orientation concernée (sur quoi faut-il évaluer, quel type de donnée mettre en œuvre, sur quelle composante du territoire l'orientation stratégique à évaluer doit-elle reposer, etc.).
- Le critère (ou seuil) qui permet de qualifier la bonne ou la mauvaise application ou prise en compte de l'orientation stratégique (évolution attendue des composantes territoriales identifiées, sens de l'évolution, objectifs quantitatifs - chiffrés - ou qualitatifs, etc.)

C'est l'association d'un critère (ou seuil) à une variable (ou cible) qui constitue l'indicateur d'évaluation.

Sur cette base, la communauté de commune Vienne et Gartempe organise chaque année l'actualisation des données statistiques et cartographiques.

Ces indicateurs permettent de vérifier l'atteinte des objectifs prévues par le PLUi.

- Les tableaux suivants précisent
- la nature des indicateurs,
- leur niveau de précision,
- leur pas de temps,
- le fournisseur de la donnée et son producteur.

Les indicateurs généraux

Les indicateurs généraux suivants sont le plus souvent produits par l'INSEE dans le cadre de son recensement de la population.

N°	Indicateurs	Fréquences	Sources de la donnée	Niveaux de précision
I1	Population municipale	Annuel	INSEE	Commune
I2	Population moins 20 ans	Annuel	INSEE	Commune
I3	Nombre des ménages	Annuel	INSEE	Commune
I4	Logements mis en chantier	Annuel	SITADEL, DDT, EPCI	Commune
I5	Nombre résidences principales	Annuel	INSEE	Commune
I6	Nombre résidences secondaires	Annuel	INSEE	Commune
I7	Nombre logements vacants	Annuel	INSEE	Commune
I8	Nombre de logements vacants remobilisés	3 ans	Communes et EPCI	Commune
I9	Nombre de logements locatifs	Annuel	INSEE	Commune
I10	Nombre de logements sociaux	Annuel	FILOCOM DDT	Commune
I11	Nombre d'emplois	Annuel	INSEE	Commune
I12	Nombre d'établissement créés	Annuel	INSEE, CCI	Commune
I13	Surface agricole utile (SAU)	3 ans	Chambre agriculture	Commune

Les indicateurs d'efficacité

Les indicateurs d'efficacité, plus précis que les indicateurs généraux, permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le PADD.

N°	Indicateurs	Fréquences	Sources de la donnée	Niveaux de précision
E1	Évolution de la population de la communauté de communes, par niveau de l'armature urbaine	Annuel	INSEE	Commune
E2	Évolution de la population moins 20 ans, de la population des 20-44 ans	Annuel	INSEE	Commune
E3	Évolution du nombre de résidences principales de la communauté de communes, par niveau de l'armature urbaine	Annuel	INSEE	Commune
E4	Nombre de logements produits dans les zones U (Bourgs, villages, hameaux, etc.)	Annuel	EPCI / MAJIC3	Commune
E5	Nombre de logements produits dans les zones AU (Bourgs, villages, hameaux, etc.)	Annuel	EPCI / MAJIC3	Commune
E6	Nombre de logements produits par renouvellement (remobilisation logements vacants, bâtis vacants, etc.)	Annuel	EPCI / MAJIC3/Communes	Commune
E7	Nombre de logements produits en densification de l'enveloppe urbaine existante et perspectives PLU	Annuel	EPCI / MAJIC3	Commune
E8	Part des logements collectifs, des logements individuels groupés dans la construction totale	Annuel	EPCI / MAJIC3	Commune
E9	Nombre de logements demeurant vacants	Annuel	INSEE, Communes	Commune
E10	Nombre de logements vacants réhabilités et réhabités	Annuel	INSEE, Communes	Commune
E11	Changement de destination de bâtis existants par destination (logement, hébergement, commerce, artisanat, etc.) dans les zones A et N	Annuel	EPCI, DDT, Communes	Commune
E12	Productivité des extension urbaines en nombre de logements par hectares	Annuel	EPCI, PLUI	Commune
E13	Identification et densité des opérations d'ensemble	Annuel	EPCI, communes, DDT	Commune
E14	Surfaces artificialisées (consommation d'espaces par extension des enveloppes urbaines) et qualité des extensions	Annuel	EPCI, communes, SPARTE	Commune
E15	Évolution du mode d'occupation du sol par grand type d'espace (agricole, forestier, naturel, urbanisé)	Annuel	EPCI, communes, DDT	Commune
E16	Localisation des constructions agricoles	Annuel	EPCI / Majics, Chambre d'agriculture	Commune
E17	Taux d'occupation des ZAE et extensions des zones existantes voire création	Annuel	communes, EPCI	Zone

L'EVALUATION AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la mesure du possible, trois niveaux sont privilégiés pour la décomposition des orientations stratégiques :

- **Indicateur d'état :** généralement il s'agira de données brutes, chiffrées, proposées en valeur absolue, facilement accessibles et représentatives. Il permettra de définir l'évolution de la variable observée dans le temps.
- **Indicateur de pression :** il montre des évolutions, les grandes tendances qui pèsent sur l'environnement du territoire et ses composantes. Il s'agira dans la majorité des cas de ratios, voire d'indices qui caractériseront la pression qui s'exerce sur les milieux et le territoire au sens large.
- **Indicateur de réponse :** il évalue la bonne réussite de la mise en œuvre du PLUi sur le territoire. Il pourra s'agir d'objectifs globaux, chiffrés ou bien qualitatifs. Il s'agit d'une sorte de synthèse des deux premiers types d'indicateurs : un indicateur de performance globale du PLUi sur la thématique considérée.

Chaque indicateur sera le plus possible défini par une variable et un seuil (sous réserve de disponibilité de la bonne information ou de la bonne donnée).

Thématique	Orientation du PADD associée	Indicateur	Type d'indicateur	Source	Fréquence de suivi	Indicateur de référence
Consommation d'espace	O1. Axe 1 - Recentrer l'urbanisation et limiter l'impact du développement urbain sur les espaces naturels, agricoles et forestiers	Surface consommée sur les espaces naturels, agricoles et forestiers	Pression	OSCOM, DGFIP, IGN, EPCI	2 ans	/
Espaces agricoles	O1. Axe 1 - Recentrer l'urbanisation et limiter l'impact du développement urbain sur les espaces naturels, agricoles et forestiers	Nombre d'hectares de surface agricole utile	État	RGA, chambre d'agriculture	6 ans	140 895 ha en 2020
Milieux naturels et biodiversité – continuités écologiques	O1. Axe 1 - Recentrer l'urbanisation et limiter l'impact du développement urbain sur les espaces naturels, agricoles et forestiers	Surface de milieux naturels	Réponse	Communes, BD Topo	1 an	40 798 ha en zone N
		Linéaire de haies	Réponse	Communes, BD Topo	1 an	6207 kml de haie dont 5921 kml dans la TVB
		Pourcentage du territoire bénéficiant d'une protection règlementaire ou d'un périmètre d'inventaire	État	DREAL, DDTM	1 an	3500 ha d'ENS 160 ha géré par le CEN 615 ha APPB 25 429 ha en N2000 Environ 6700 ha en ZNIEFF 1 15700 ha en ZNIEFF 2

Thématique	Orientation du PADD associée	Indicateur	Type d'indicateur	Source	Fréquence de suivi	Indicateur de référence
		Nombre d'éléments naturels du paysage inscrits à l'article L. 151. 23 du code de l'urbanisme ou en Espaces Boisés Classés	Réponse	Communes	À chaque révision ou modification du PLUi	3 921 ha EBC 1487 mares 11 arbres isolés 654 arbres remarquables
Eau	O3. Axe 3 – Améliorer la gestion des services du quotidien	Qualité des milieux et état écologique des masses d'eau	État	SDAGE Loire Bretagne	6 ans	19% des masses d'eau en bon état 65% en état moyen 16% en état médiocre
		Volume d'eau consommé par habitant par an	Pression	Eaux de Vienne, collectivités	1 an	114 m3 vendu par habitant en 2021
		Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable	État	Eaux de Vienne, collectivités	1 an	82,8% (2021)
		Capacité de traitement des stations d'épuration	Réponse	Eaux de Vienne, collectivités	3 ans	48 033 EH (2020)
		Taux de conformité pour la qualité de l'eau distribuée	Réponse	Communes	1 an	99,8% microbiologique (2021) 92,7% physico-chimique (2021)
		Taux de conformité pour les rejets de la STEP	Réponse	Communes	1 an	19% d'absence de conformité (2017)
Air, Climat, Énergie	O1 Axe 3 – Concourir à la qualité de l'urbanisation O3. Axe 5 – Engager une politique énergétique	Consommation énergétique par secteur d'activité	Pression	AREC	2 ans	961 GWh en 2020 dont 40% pour les transports, 31% pour le résidentiel et 15% pour le tertiaire.
		Émissions de GES par secteur d'activité	Pression	AREC, Atmo Nouvelle-Aquitaine	2 ans	635 kteqCO2 en 2020 dont 62% agriculture, 18% transport, 12% déchets et 5% résidentiel
		Nombre d'installations/de projets d'énergie renouvelable sur le territoire	Réponse	AREC	1 ou 2 ans	En 2024 : 1 234 installations photovoltaïques pour une puissance de raccordement totale de 84 453,9 kW 15 installations éoliennes pour une puissance de raccordement totale de 162 500,0 kW 7 installations hydrauliques pour une
		Puissance installée d'énergie renouvelable	Réponse	AREC	1 ou 2 ans	

Thématique	Orientation du PADD associée	Indicateur	Type d'indicateur	Source	Fréquence de suivi	Indicateur de référence
						puissance de raccordement totale de 1 484,0 kW 2 installations de bioénergies pour une puissance de raccordement totale de 3 106,0 kW
		Production d'énergie renouvelable	Réponse	AREC	1 ou 2 ans	562,1 GWh en 2020
Nuisances	O3. Axe 4 – Prévenir les risques	Nombre de constructions nouvelles situées dans une zone concernée par un classement sonore	État	DDT 86	3 ans	/
		Nombre d'ICPE dans le tissu urbain mixte	État	Collectivité, DDT 86, DREAL NA	3 ans	/
Risques		Nombre de constructions nouvelles en secteur soumis aux risques classés en aléas faible à moyen (à détailler par type de risque)	État	DDT 86	3 ans	.
		Nombre de sinistres dus à une catastrophe naturelle	État	DDT 86	1 an	.